

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour prévenir les accidents et faciliter l'exécution des travaux dans le cadre de travaux d'alimentation basse tension, situés 19 B rue de l'église Saint Maurice à ISBERGUES,

CONSIDERANT que ces travaux seront réalisés par l'entreprise RESEELEC, 32 rue Denis Papin 62510 ARQUES, à compter du jeudi 17 août 2023 jusqu'au 16 septembre 2023 inclus,

Objet :

**Interdiction de stationnement et
restriction de circulation au niveau
du 19 B rue de l'église Saint Maurice**

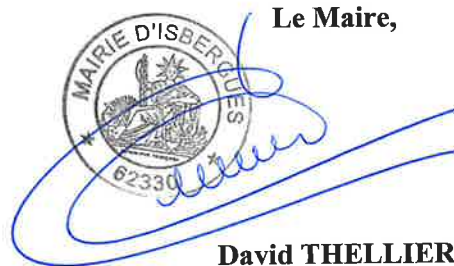
ARRETE

Article 1^{er} : Le stationnement sera interdit au droit des travaux situés au niveau du 19 B rue de l'église Saint Maurice à ISBERGUES, du jeudi 17 août 2023 jusqu'au 16 septembre 2023 inclus.

Article 2 : La signalisation sera conforme aux normes en vigueur et mise en place par l'entreprise RESEELEC chargée des travaux. La vitesse sera limitée à 30 km/h, et la circulation se fera sur chaussée rétrécie.

Article 3 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ISBERGUES pour exécution.

Fait à ISBERGUES, le **17 AOUT 2023**

Le Maire,

David THELLIER